

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du  
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 6

### **A retenir :**

Mildiou : pas de traitement à prévoir  
Oïdium : la vigne doit être protégée  
Black rot : pas de traitement à prévoir  
Tordeuse : peu de glomérules pour l'instant  
Cicadelle vertes : nombre faible

### **Mildiou :**

Il n'y a pas de contamination en cours. Le temps annoncé est sec pour les prochains jours.

*Pas de traitement à prévoir.*

### **Oïdium :**

Les premiers symptômes sont observés sur des parcelles à historique, le potentiel de contamination est bien là. La vigne est en pleine floraison, c'est-à-dire un stade de forte sensibilité.

La vigne doit être protégée

*Prévoyez un traitement à la pleine floraison ou en fin floraison*

Le module Optidose de l'IFV préconise un dosage à 60% de la dose homologuée pour l'oïdium et 50 % pour le mildiou.

### **Black rot :**

*Pas de traitement spécifique à prévoir.*

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de  
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits  
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

## Service Agronomie

### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 6

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

**Chambre d'Agriculture de l'Allier** - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)